

Compte-rendu¹ de la rencontre extraordinaire du comité consultatif de suivi de l'étude de biosurveillance du quartier Notre-Dame (QND), tenu à Rouyn-Noranda le 26 septembre 2019, à 19 h, à la salle Lionel-Paiement

Présences :

- Mireille Vincelette, citoyenne
- Micheline Hatin, citoyenne
- Conrad Bernier, citoyen
- Geneviève Labrie, directrice régionale, direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec directrice régionale, ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC)
- Jean-François Deshaies, analyste, Service industriel et agricole, MELCC de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
- Pierre-Philippe Dupont, directeur du développement durable, Glencore Fonderie Horne
- Cindy Caouette, conseillère en communication et relations avec la communauté, Glencore Fonderie Horne
- Anne-Marie Nadeau, coordonnatrice en communication, ville de Rouyn-Noranda
- Denise Lavallée, conseillère du quartier Notre-Dame (QND), ville de Rouyn-Noranda
- Caroline Roy, présidente-directrice générale, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT)
- D^{re} Lyse Landry, directrice, Direction de santé publique (DSPu), CISSS-AT
- Daniel Proulx, coordonnateur de l'étude de biosurveillance, DSPu, CISSS-AT
- Phélix Bussière, conseiller en santé environnementale, DSPu, CISSS-AT
- Frédéric Bilodeau, conseiller en santé environnementale, DSPu, CISSS-AT
- Stéphane Bessette, chef d'équipe et conseiller en santé environnementale, DSPu, CISSS-AT
- D^{re} Omobola Sobanjo, chef de département et médecin spécialiste en santé publique, DSPu, CISSS-AT
- Marie-Ève Therrien, Agente de planification, de programmation et de recherche (APPR), Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, CISSS-AT
- Nicole Desgagnés, représentante, comité Arrêt des rejets et émissions toxiques (ARET)
- Clémentine Cornille, directrice générale, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
- Marion Schnebelen, Directrice de la santé environnementale, ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS)
- D^r Horacio Arruda, directeur national de santé publique, MSSS

¹ Ce compte-rendu vise à résumer les échanges qui ont eu lieu lors de la rencontre. Il ne s'agit pas d'un *verbatim*.

Ordre du jour

1. Mot du directeur national de santé publique Dr Horacio Arruda
2. Mise à jour sur le plan d'action de la DSPu
3. Présentation des recommandations du rapport de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2018
4. Schéma de la démarche de gestion des risques
5. Présentation du communiqué de presse

1. Mot du directeur national de santé publique Dr Horacio Arruda

Dr Arruda explique le contexte de sa visite et précise qu'il est venu à titre de conseiller du ministre Dr Lionel Carmant. L'objectif de sa rencontre est de mieux comprendre la situation tout en ayant comme principale préoccupation la santé de la population. En ce sens, il a rencontré plus tôt aujourd'hui Glencore Fonderie Horne, la ville de Rouyn-Noranda, le MELCC et le comité ARET.

Il constate que le dépôt du rapport de l'étude de biosurveillance de 2018 amène un changement de paradigme, puisque l'imprégnation des jeunes enfants est maintenant avérée. Pour la suite du dossier, il faut coopérer et collaborer, en gardant nos rôles respectifs et cela sans collusion, car l'entreprise est un acteur clé dans la recherche de solutions. La mise en œuvre des solutions ou des actions de la santé publique ne doit pas être retardée par la rédaction de documents ou la publication des rapports des autres études qui seront menées. À cet égard, il constate qu'on ne doit pas retarder les actions, car il y a un bris de confiance de la population envers les différents acteurs et dans un contexte comme celui-là, il y a des risques de dérapage.

Justement pour éviter la polarisation et les dérapages, la population doit sentir qu'elle est entendue et avoir la possibilité de poser des questions. Comme la perception et la gestion du risque varient d'un individu à l'autre, la démarche de gestion des risques doit être appuyée par la communauté, les experts et les conclusions des études à venir de la DSPu. Il dit constater que les citoyens sont également à la recherche de solution, mais qu'ils ont de nombreuses questions, notamment sur la qualité des sols à l'extérieur du QND, sur les risques en lien avec le jardinage et la consommation des légumes produits, sur les données recueillies par le MELCC dans le dossier de la Fonderie Horne, etc. Il précise que la gestion du risque doit être accompagnée d'un échange d'informations transparent. Les citoyens lui ont affirmé par exemple que l'outil de sensibilisation développé par la DSPu pour les citoyens du quartier², afin de leur permettre d'être actifs dans la solution, a été perçu comme un transfert de la responsabilité gouvernementale sur les parents, car il n'était pas mentionné que la DSPu avait informé l'entreprise, le MELCC et le MSSS qu'une réduction à la source était nécessaire. C'est pourquoi il faut rétablir un sentiment d'action et travailler ensemble pour trouver les solutions.

Dr Arruda soutient que le dossier est pris au sérieux par les plus hautes instances du gouvernement et que le ministre du MELCC a affirmé qu'en fonction du rapport final de l'étude et des

² https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/partage/BIOSURVEILLANCE/2018-09-28_OUTIL_3_FINAL.pdf

recommandations de la santé publique, ce dernier allait prendre les mesures nécessaires, même jusqu'à ouvrir l'attestation d'assainissement de la Fonderie pour exiger des actions supplémentaires.

Finalement, il rappelle que l'objectif est d'agir rapidement avec des attentes réalistes et dit comprendre qu'il est normal que toutes et tous soient préoccupés par la situation. Quoique le risque soit difficile à établir, le risque n'est pas nul, car il y a une imprégnation des enfants indiquée par le « diagnostic » de la DSPu. Attendre une quantification du risque, si elle était possible, retarderait la mise en place d'actions. La précaution est de mise. L'imprégnation est réelle, donc l'inaction est inadmissible. Tout le monde doit prendre la situation au sérieux et si l'entreprise ne considérait pas la situation comme sérieuse, elle n'agirait pas. Il affirme que tous les acteurs rencontrés lors de sa visite reconnaissent qu'il y a un problème.

2. Mise à jour sur le plan d'action de la DSPu

La DSPu explique qu'elle a accéléré le processus d'échantillonnage de l'ensemble du périmètre urbain de Rouyn-Noranda. Un peu plus de 250 échantillons de sol du périmètre urbain ont été envoyés au laboratoire du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) du MELCC. Selon le calendrier initial, cet échantillonnage devait se terminer au printemps-été 2020 et les résultats présentés à l'automne 2020. La DSPu sera en mesure de présenter les résultats au printemps 2020.

La DSPu rappelle qu'elle débute, comme annoncé dans son plan d'action, l'échantillonnage des ongles de l'ensemble des citoyens du QND dès samedi et que plus de 60 personnes ont déjà complété le questionnaire de contrôle des sources environnementales d'arsenic. L'objectif minimal est d'environ 10% de la population, et ce, dans des proportions représentatives de la population et de sa répartition géographique sur l'ensemble du QND. La DSPu ajoute qu'elle ne refusera aucune personne admissible.

Intervention 1 : Pouvez-vous nous dire comment vous avez informé la population de l'échantillonnage des ongles qui débute cette fin de semaine.

Réponse de la DSPu : Nous avons utilisé plusieurs moyens. 1) un publipostage à l'ensemble du QND, 2) un système d'appel automatisé avec un message personnalisé de la directrice de santé publique, 3) la liste de courriels des participants de la première étude, 4) vous le comité consultatif, 5) un événement Facebook du CISSS, 6) et l'école a relayé l'information aux parents du quartier. La DSPu précise que l'objectif est d'environ 200 personnes et que si certains secteurs du quartier ou certaines classes d'âge sont sous-représentées, elle évaluera la nécessité de solliciter individuellement des citoyens dont le profil serait sous-représenté.

3. Présentation des recommandations du rapport de l'étude de biosurveillance menée à l'automne 2018

La DSPu présente les principaux constats de l'étude et les recommandations du rapport³.

³ https://www.ciass-at.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/11/Rapport_final_biosurveillance_2018.pdf p. 56-58.

Intervention 2 : Au Québec, il y a une norme de 3 ng/m³ qui vise à protéger la population. Je ne vois nulle part la recommandation d'atteindre notre norme québécoise. Pourquoi il n'y a-t-il pas de cible santé et sécuritaire proposée par la DSPu ?

Réponse de Dr Arruda : Il indique qu'il est plus important de mettre l'emphase sur des actions concrètes immédiates que de se déchirer entre nous à propos d'une cible à atteindre, pour laquelle l'entreprise a déjà dit qu'elle n'était pas en mesure de l'atteindre. Cependant il sera possible d'établir une cible intermédiaire à atteindre pour l'entreprise.

Réponse de la DSPu : Elle précise avoir fait des recommandations à l'intérieur de son champ de compétence, car en ayant comme objectif que la population ne soit pas plus exposée de façon chronique à des émissions atmosphériques d'arsenic, de plomb et de cadmium entraînant une imprégnation supérieure à une population non exposée à des sources industrielles de ces métaux, la DSPu pourra vérifier l'effet réel des mesures de mitigation qui seront mises en place par Glencore Fonderie Horne. Elle ajoute que les cibles sont sous la responsabilité du MELCC, non pas sous la responsabilité de la santé publique.

Intervention 3 : Pour réduire l'anxiété de la population, il est plus important de mettre l'emphase sur les actions qui ont été complétées pour réduire les émissions d'arsenic depuis 2005, car, on ne se le cachera pas, ce n'est pas demain matin que nous atteindrons la norme québécoise de 3 ng/m³.

Intervention 4 : Depuis 2005, la moyenne des émissions d'arsenic est d'environ 150 ng/m³ et cette moyenne ne montre aucune tendance à la baisse, ce qui laisse un sérieux doute sur l'efficacité de l'entreprise à réduire ses émissions atmosphériques.

4. Schéma de la démarche de gestion des risques

La DSPu présente le schéma de la gestion des risques et précise que la DSPu termine actuellement une première évaluation et caractérisation de la situation, mais cette étape n'est pas terminée puisque la DSPu vérifiera l'imprégnation à l'arsenic de l'ensemble des citoyens du QND et les enfants qui fréquentent l'école Notre-Dame-de-Protection, mais qui n'habitent pas dans le QND.

Intervention 5 : On demande des précisions sur la notion d'acceptabilité du risque.

Réponse de la DSPu : L'acceptabilité du risque se détermine à partir d'une analyse multidimensionnelle de la santé dans une approche de concertation où tous les partenaires échangent à partir de leur point de vue respectif sur l'enjeu dans le but de mettre en œuvre des actions consensuelles.

Intervention 6 : Est-ce que la DSPu s'occupera de cette démarche ?

Réponse de la DSPu : Non pas directement, mais nous appuierons et collaborerons intensivement à cette démarche nécessaire en contexte d'incertitude et dans des situations complexes comme la situation actuelle. Le plus important c'est un partage d'information transparent.

Intervention 7 : S'il n'est pas possible de quantifier le risque individuel à la santé, il est difficile pour le citoyen de déterminer s'il trouve le risque acceptable.

Réponse de la DSPu : Rares sont les situations en contexte de santé environnementale où il est possible de quantifier précisément le risque. Une imprégnation à l'arsenic signifie que les enfants ont réellement été exposés à une substance cancérigène et plus l'imprégnation est importante, plus la probabilité de développer des effets à la santé augmente. Le niveau d'imprégnation des enfants est une donnée quantifiée de leur exposition à l'arsenic et les effets à la santé de l'arsenic sont bien connus, aucun biomarqueur de l'arsenic ne permet de prédire avec précision les effets à la santé à partir d'une mesure.

Intervention 8 : Dans ce contexte, le plus important sera que la population sente que tous les acteurs travaillent à l'intérêt commun et malheureusement, en ce moment, ce n'est pas ce que je perçois.

Intervention 9 : Suivant ma lecture du rapport, je trouve impressionnant le travail de la santé publique, cependant je considère que les recommandations manquent de fermeté, notamment parce que la santé publique ne propose pas de cible ou de norme visant à protéger les enfants d'effets cancérigènes ou neurotoxiques. De plus, en lien avec la question d'acceptabilité du risque, pour moi la question est moins le quoi, c'est-à-dire ce qui compose le risque et qui est bien connu pour l'arsenic, que le quand ou combien de temps avant que des actions permettent de réduire l'imprégnation.

Intervention 10 : Dans le but d'améliorer la relation avec les citoyens et de favoriser l'acceptation citoyenne, la Fonderie mettra en place un nouveau comité citoyens qui sera plutôt un comité de liaison avec la communauté. L'ancien comité était plutôt opaque et « top down ». Le nouveau sera beaucoup plus transparent et démocratique, car il sera animé par une firme indépendante. La population pourra demander des informations et la Fonderie s'engage à revenir avec celle-ci à la séance suivante. C'est d'après nous un pas important pour renouer et rétablir la confiance avec les citoyens. La rencontre de refondation se tiendra le 10 octobre 2019.

5. Présentation du communiqué de presse

Intervention 11 : étant donné tout ce qui s'est dit, le communiqué de presse risque encore une fois de mettre l'attention sur le problème, plutôt que sur les actions et la mise en œuvre des solutions.

Intervention 12 : Demain, c'est le 27 septembre et il s'agit de la journée de mobilisation pour le climat, il y a un risque que le communiqué passe sous silence, mais l'inverse est aussi envisageable. La perception de la population pourrait être que le CISSSAT cherche à noyer l'information cette journée-là.

Réponse de la DSPu : Cet enjeu a été pris en considération dans le choix de la date de diffusion. La dernière fois, on a reproché à la DSPu d'avoir trop tardé à présenter publiquement les résultats. Il est important de mentionner que le rapport a été envoyé sous embargo au journaliste et que la prochaine campagne de biosurveillance débute cette fin de semaine. Il s'agit d'une opportunité pour

être présent dans l'espace public et de se montrer transparent avec la population par rapport aux résultats de l'étude. De plus, comme cela a été dit, des demandes d'entrevue ont déjà été adressées aujourd'hui à plusieurs partenaires.

Intervention 13 : Puisque les résultats de l'étude sont attendus depuis longtemps, je considère que le communiqué est adéquat pour le moment, de toute façon ce n'est pas la santé publique qui annoncera les actions de Glencore Fonderie Horne ou du MELCC. La présentation des résultats et la diffusion de ceux-ci c'est ce qui importe en ce moment.

En terminant la rencontre, le Dr Arruda explique que l'annexe 6 a été retirée du rapport de biosurveillance. Il précise que les données de cancer du poumon seront précisées dans un autre document indépendant et plus complet qui sera publié ultérieurement, car si l'arsenic cause des cancers du poumon, les cancers du poumon à Rouyn-Noranda ne peuvent pas être nécessairement attribuables à l'exposition à l'arsenic. L'annexe dans le rapport pouvait donner cette impression, même si toutes les précisions nécessaires y étaient faites. Il s'agit de la seule différence entre la version qui vous a été envoyée et la version qui sera publiée.